

SYNTHESE ANNUELLE DE L'ACTIVITE

DU SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL INTERENTREPRISES

RESTEV

(REseau Santé au Travail d'Entreprises de Vendée)

ANNEE 2024



ACCOMPAGNER



PRÉVENIR



CONSEILLER



AIDER



PRENDRE SOIN

SOMMAIRE

L'éditorial	p. 3
I. Les caractéristiques du Service	p. 4
II. La composition du Conseil d'Administration	p. 7
III. La composition de la Commission de Contrôle	p. 9
IV. La composition de la Commission Médico-Technique.....	p. 10
V. Le personnel du RESTEV	p. 11
VI. Les effectifs et les adhérents.....	p. 14
VII. La gestion financière et les ressources	p. 16
VIII. Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).....	p. 18
IX. Le renouvellement de l'agrément	p. 19
X. Les projets du RESTEV	p. 20
XI. Le suivi individuel de l'état de santé des salariés	p. 22
XII. La prévention des risques professionnels	p. 26
XIII. La prévention de la désinsertion professionnelle.....	p. 27
XIV. Les faits marquants et les orientations 2025	p. 28

L'EDITORIAL

En 2024, nous poursuivons nos engagements à suivre notre projet de service 2023-2026 dans une dynamique de **collaboration interservices** pour répondre aux besoins des acteurs des SPSTI : les administrateurs, les adhérents et leurs salariés, et les collaborateurs du RESTEV. Les plans d'action et les projets des services sont renforcés, appuyés par des actions régionales qui visent à mutualiser les efforts, à rendre l'action cohérente auprès des adhérents, pour améliorer le service, le rendre lisible et visible.

Nous poursuivons la préparation à la **certification qualité**, notamment avec l'appui d'un audit blanc réalisé en octobre 2024. Tous les services sont tenus de préparer leur certification, base de l'agrément par les autorités de tutelle. L'effort de rationalisation des méthodes et procédures se renforce avec le suivi effectif de notre action auprès des entreprises et des salariés suivis pour une meilleure prévention.

Ainsi, notre service est impliqué dans une démarche de certification de la mise en œuvre de son **offre socle de services**, qui se décompose en trois volets :

1. Prévention des risques professionnels
2. Suivi de l'état de santé des salariés
3. Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du 17 décembre 2024 a validé l'offre socle de services du RESTEV 2025, la contrepartie de la cotisation des adhérents.

A cet effet, en 2024, nous continuons à développer **la communication** auprès des adhérents sur les services proposés par nos services mais également sur les actualités en prévention, via différents moyens : notre newsletter, nos réseaux sociaux, notre site internet, nos supports papiers (guide adhérent), nos événements (webinaires, intervention au sein des fédérations, communauté de communes, chambre de commerce...).

Nous améliorons notre **image de marque**, avec une nouvelle identité : un nouveau logo, dès janvier 2024. Ce logo reflète notre volonté d'aborder l'avenir avec plus de modernité et d'innovation pour toujours mieux accompagner les salariés et entreprises de notre territoire et attirer de nouveaux professionnels de santé.

Enfin l'année 2024 a surtout été marquée, par **l'arrivée de nouveaux médecins** au second semestre : deux collaborateurs médecins sur le site de Montaigu et 1 médecin PAE sur le site de la Roche sur Yon, mais aussi par la fin de de formation, de quatre années, de deux médecins collaborateurs.

Ces recrutements corrélés à la mise en place des **délégations renforcées des médecins aux infirmiers** vont permettre de répondre plus sereinement aux besoins des adhérents employeurs et salariés.

L'ensemble de ces orientations, la réorganisation mise en place et l'amélioration du service rendu aux adhérent nous ont permis d'obtenir notre **renouvellement d'agrément**, en novembre 2024, pour une durée de cinq ans.

I - LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1 - RAISON SOCIALE

RESTEV - Réseau Santé au Travail d'Entreprises de Vendée

2 - ADRESSE

1 Impasse Newton - Les Oudairies – CS 80267 - 85007 LA ROCHE SUR YON

Site internet : www.restev.fr

3 - COMPETENCE TERRITORIALE ET PROFESSIONNELLE

A - Compétence territoriale :

Le RESTEV accompagne les entreprises sur le centre et le nord Vendée :

- Communauté de Communes Montaigu Rocheservière
- Communauté de Communes du Pays de Mortagne
- Communauté de Communes du Pays des Herbiers
- Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent les Essarts
- Une partie des communes de la Communauté de Communes Vie et Boulogne
- Une partie des communes de Communauté de Communes de La Roche sur Yon Agglomération
- Une partle des communes de la Communauté de Communes Pays de Chantonny

Et les Services de Santé au Travail Interentreprises voisins ci-dessous :

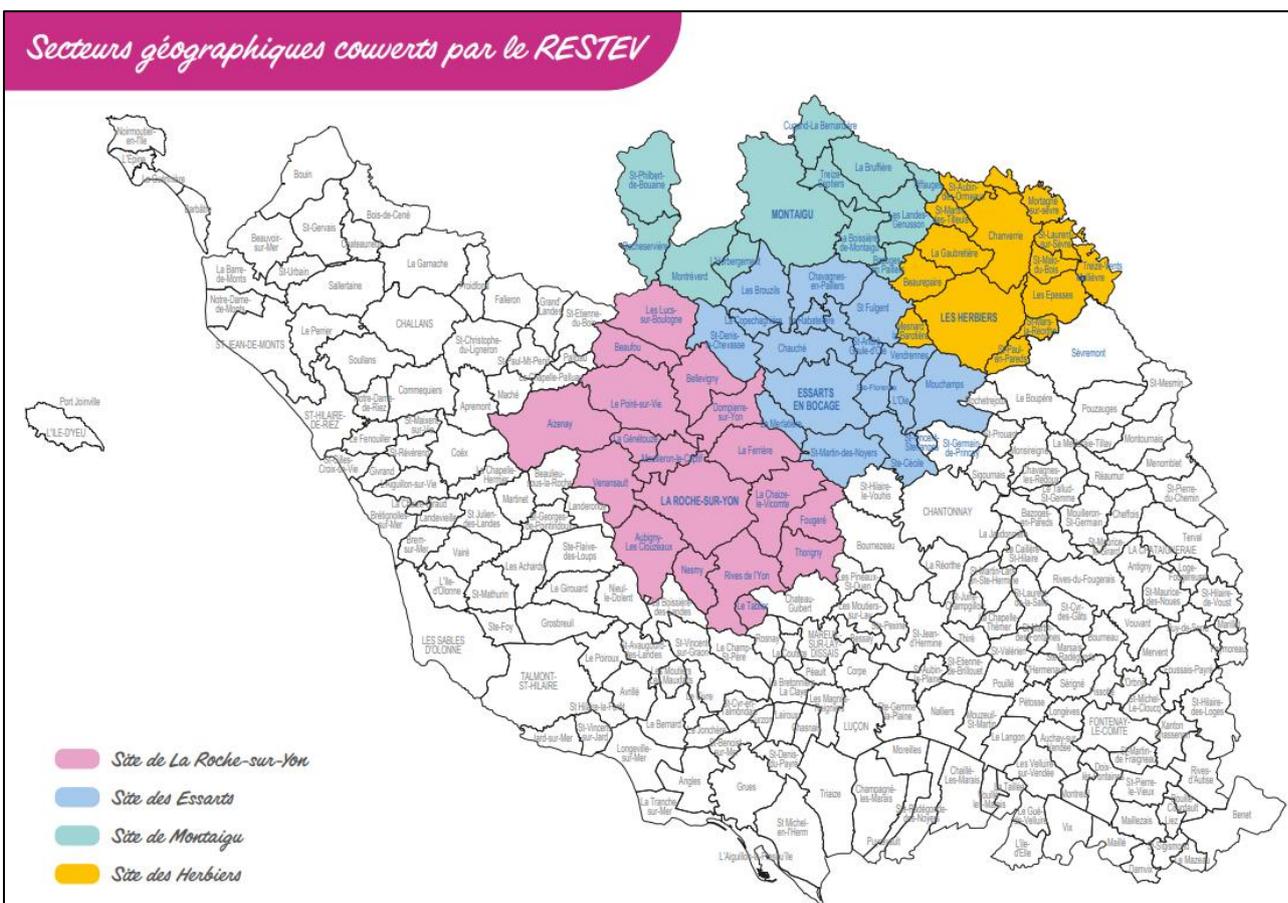
- ✓ SMINOV – 85300 CHALLANS
- ✓ PSTVL – 85340 LES SABLES D'OLONNE
- ✓ STCS – 49300 CHOLET (*jusqu'au 31/12/2024*)

B - Compétence professionnelle

Le service a une compétence géographique et interprofessionnelle (à l'exclusion du régime agricole et à l'exclusion du personnel du service public et y inclus le travail temporaire).

4 - SECTEURS ET LIEUX DE CONSULTATIONS

Les quatre secteurs ont été établis autour des centres principaux du RESTEV, avec pour objectif de limiter à 20 minutes maximum le temps de déplacement des salariés



Secteur LA ROCHE SUR YON	Secteur LES ESSARTS	Secteur LES HERBIERS	Secteur MONTAIGU
AIZENAY AUBIGNY LES CLOUZEUX BEAUFOU BELLEVIGNY DOMPIERRE SUR YON FOUGERE LA CHAIZE LE VICOMTE LA FERRIERE LA GENETOUZE LA ROCHE SUR YON LE POIRE SUR VIE LE TABLIER LES LUCS SUR BOULOGNE MOUILLERON LE CAPTIF NESMY RIVES DE L'YON THORIGNY VENANSULT	CHAUCHE CHAVAGNES EN PAILLERS ESSARTS EN BOCAGE LA COPECHAGNIERE LA MERLATIERE LA RABATELIERE LES BROUZILS MOUCHAMPS ST ANDRE GOULE D'OIE ST DENIS LA CHEVASSE ST FULGENT ST MARTIN DES NOYERS STE CECILE VENDRENNES	BEAUREPAIRE CHANVERRIE LA GAUBRETIERE LES EPESSS LES HERBIERS MALLIEVRE MESNARD LA BAROTIERE MORTAGNE SUR SEVRE ST AUBIN DES ORMEAUX ST LAURENT SUR SEVRE ST MALO DU BOIS ST MARS LA REORTHE ST MARTIN DES TILLEULS ST PAUL EN PAREDS TREIZE VENTS	BAZOGES EN PAILLERS CUGAND L'HERBERGEMENT LA BERNARDIERE LA BOISSIERE DE MONTAIGU LA BRUFFIERE LES LANDES GENUSSON MONTAIGU VENDEE MONTREVERD ROCHESERVIERE ST PHILBERT DE BOUAINE TIFFAUGES TREIZE SEPTIERS

En 2024, le travail en EPST – Equipes Pluridisciplinaires en Santé au Travail continue de s'organiser. L'activité est regroupée autour de 4 centres principaux : **les Essarts, les Herbiers, la Roche sur Yon et Montaigu.**

Chaque centre peut accueillir une ou plusieurs EPST (suivant la taille des secteurs), avec des bureaux pour les médecins, les infirmiers et les assistantes, ainsi qu'une salle d'attente et une salle de réunions/formations.

Pour les examens cliniques et les entretiens infirmiers, les assistantes médicales disposent d'un audiomètre, un visiotest, un spiromètre et un lecteur de bandelettes urinaires.

Le personnel technique dispose également de bureaux, qui peuvent être partagés par plusieurs personnes de même métier, dans certains locaux.

D'autre part, l'organisation du système informatique permet à chaque salarié de retrouver le même environnement de travail sur sa session personnelle, quel que soit son lieu de connexion.

Centres principaux :

- ✓ **LES ESSARTS : Rue Louis Lumière, Zone Industrielle de la Belle Entrée Sud**
Locaux rénovés depuis fin 2017 avec la création de nouveaux bureaux et d'une salle d'une salle de réunion.
- ✓ **LES HERBIERS : 18 rue Olivier de Serres – ZA de la Buzenière**
Bâtiment rénové et agrandi fin 2017 pour permettre le regroupement des EPST antérieurement basées aux Epesses.
- ✓ **LA ROCHE SUR YON : au Siège de l'Association - Impasse Newton**
Adaptation des locaux en 2017 avec la création de salles de réunion/formation à la place des garages et redistribution des bureaux entre les EPST et l'administratif.
- ✓ **MONTAIGU : 44 rue du 8 mai 1945**
Depuis la fin janvier 2018, les EPST sont installées dans le bâtiment nouvellement rénové

II – LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2022, afin d'intégrer les dispositions de la loi du 02 août 2021, l'association est administrée paritairement par un conseil d'administration de 10 membres désignés pour quatre ans :

- Dont la moitié de représentants des employeurs désignés par les organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel parmi les entreprises adhérentes,
- Et l'autre moitié de représentants des salariés des entreprises adhérentes désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel.

Les administrateurs ne peuvent effectuer plus de deux mandats consécutifs de quatre ans.

1 - COLLEGE EMPLOYEURS au 31/12/2024

Les organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ont désigné les représentants suivants au sein du Conseil d'Administration :

- Monsieur Thierry BARBARIT - CPME (Boulangerie Barbarit)
- Monsieur Bertrand BILLAUD - U2P (société CATY)
- Monsieur Patrick RANGEARD - MEDEF (Confiserie Pinson)
- Madame Anaïs TERRIEN – MEDEF (Hydrokit)
- Monsieur Patrice VINET - MEDEF (Synergie)

2 - COLLEGE SALARIES au 31/12/2024

Les organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ont désigné les représentants suivants au sein du Conseil d'Administration :

- Madame Angélique AUBREE - CFTC (Salarié de Cougnaud SA)
- Monsieur Benoît CHEVALIER – CFDT (Salarié de Ouest Alu)
- Monsieur Stéphane LAIR - CGT (Salarié de Cougnaud SA)
- Monsieur Pascal VRIGNAUD - CFDT (Salarié Union DEP. Syndicats CFDT)
- 1 poste vacant – FO – depuis le 19 septembre 2023.

Selon nos statuts et dans ce cas, la voix correspondant aux postes non pourvus au sein d'un collège est attribuée de façon égalitaire entre les membres déjà désignés de ce collège, de telle façon que les représentants employeurs et salariés disposent du même nombre de voix pour respecter l'équilibre paritaire.

Ainsi, les quatre administrateurs du collège salariés disposent de 1.25 voix.

3 - COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31/12/2024

PRESIDENT :

M. Patrick RANGEARD – Confiserie Pinson (Boufféré)

VICE- PRESIDENT :

M. Pascal VRIGNAUD - Salarié Union dep. Syndicats CFDT (la Roche sur Yon)

TRESORIER :

M. Stéphane LAIR - Salarié de Cougnaud SA (Aizenay)

SECRETAIRE :

M. Bertrand BILLAUD – Société CATY (la Roche sur Yon)

Un candidat au poste de Président délégué est désigné :

PRESIDENT DELEGUE :

M. Thierry BARBARIT – Boulangerie Barbarit (La Roche sur Yon)

Un candidat au poste de Vice-Président délégué est désigné :

VICE-PRESIDENT DELEGUE :

Depuis septembre 2023, aucun vice-président délégué n'a été désigné.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2024.

Une représentation des médecins au conseil d'administration est assurée par les médecins délégués de secteur.

III – LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE

La commission de contrôle est composée de 9 membres dont un tiers de représentants des employeurs et de deux tiers de représentants des salariés (désignés par les organisations syndicales de salariés représentatives).

La loi du 02 août 2021 impose l'entrée en vigueur de nouvelles modalités de désignation des représentants employeurs. Ainsi, en 2022, le renouvellement de tous les mandats selon les modalités propres à chacun des collèges a été réalisé. Les nouveaux mandats ont débuté au 01 septembre 2022, pour une durée de 4 ans.

1 - MEMBRES REPRESENTANTS DES SALARIES au 31/12/2024

Les organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ont désigné les représentants suivants au sein de la Commission de Contrôle :

- Monsieur Hervé BOISSINOT - CFTC (Salarié de Cougnaud SA)
- Madame Florence GUEDON – CDTT (Salariée d'Atlantic Industrie)
- Monsieur Etienne MARTINAULT - FO (Salarié des Ambulances Graton)
- Madame Valérie STAELENS- CGT (Salariée d'Harmonie Mutuelle)
- Monsieur Pascal VRIGNAUD - CFDT (Salarié Union DEP. Syndicats CFDT)

1 siège CFE CGC vacant. Ainsi, chaque membre du collège salariés dispose de 1.20 voix.

2 - MEMBRES REPRESENTANTS DES EMPLOYEURS au 31/12/2024

Les organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ont désigné les représentants suivants au sein de la Commission de Contrôle :

- Monsieur Thierry BARBARIT - CPME (Boulangerie Barbarit)
- Monsieur Bertrand BILLAUD - U2P (société CATY)
- Madame Valérie DROUAULT GOURMEL – MEDEF (IDEM 85)

Président Monsieur Hervé BOISSINOT

Secrétaire Madame Valérie DROUAULT-GOURMEL

Pour l'exercice 2024, cette Commission s'est réunie 4 fois.

IV – LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MEDICO-TECHNIQUE

Au 31 décembre 2024, la Commission Médico-Technique est composée :

- Du Président ou son représentant, le directeur : M. Thomas MENU
- De médecins délégués de secteur : chaque secteur de l'agrément sera représenté par son médecin délégué de secteur titulaire ou son suppléant. Le(s) médecin(s) coordinateur(s) représente(nt) au minimum un secteur.

Un médecin peut représenter plusieurs secteurs.

L'ensemble des médecins du travail du RESTEV est destinataire de l'ordre du jour et invité de droit. Il participe en fonction de l'ordre du jour et de ses disponibilités.

	Titulaires	Suppléants
La Roche sur Yon	<ul style="list-style-type: none"> • Dr Brigitte TESSON 	
Les Herbiers	<ul style="list-style-type: none"> • Dr Philippe BOUSSEAU 	
Les Essarts	<ul style="list-style-type: none"> • Dr Régine DENIMAL 	<ul style="list-style-type: none"> • Dr Caroline DESMIDT
Montaigu	<ul style="list-style-type: none"> • Dr Nelly BESCOND 	<ul style="list-style-type: none"> • Dr Claire MORISE

- De 3 intervenants en prévention des risques professionnels, dont un représentant du pôle projets transverses, et 3 suppléants :

Titulaires	<ul style="list-style-type: none"> • Brigitte BAUDRY • Eloïse BOUSSEAU • Kévin CLEMENT
Suppléants	<ul style="list-style-type: none"> • Cyril DUTREUIL • Emilie GOURAUD • Yvane LESAGE

- De 3 infirmiers en santé au travail et 3 suppléants :

Titulaires	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Thérèse HEBRARD • Nathalie HUCHET • Sylvie POWEZKA
Suppléants	<ul style="list-style-type: none"> • Laurent CHATARD • Nathalie DAVIET • Nathalie POUPELIN

- De 3 assistants de services de prévention et de santé au travail et 3 suppléants :

Titulaires	<ul style="list-style-type: none"> • Laëtitia DELINOIS • Amandine FARIGOUL • Sabine JOURDAIN
Suppléants	<ul style="list-style-type: none"> • Ingrid BERNARD • Pascale HAIK • 1 poste vacant

La CMT se réunit au minimum 3 fois par an.

Pour l'exercice 2024, cette Commission s'est réunie 4 fois.

Le dernier renouvellement des membres de la CMT a été réalisé en début d'année 2024.

V – LE PERSONNEL DU RESTEV

1 - EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Un plan d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes a été établi pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2024.

La Direction de l'association est attachée au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et a œuvré dans ce sens afin de garantir l'effectivité de ce principe dans l'entreprise.

Le plan d'action 2024 s'inscrit dans la continuité des précédentes actions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'association. Les mesures mises en œuvre viennent enrichir l'ensemble des actions déjà existantes au titre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

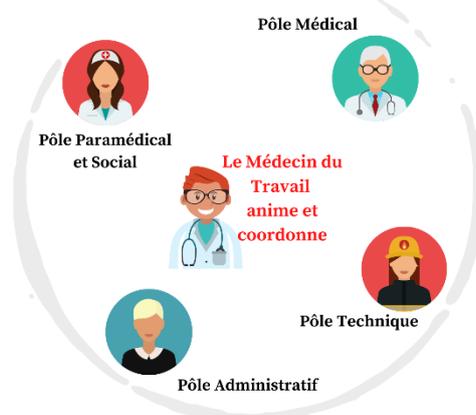
2 - LA FILIERE PREVENTION : LES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES (EPST)

Une EPST est composée à minima d'un médecin référent (médecin du travail ou collaborateur médecin), d'un infirmier en santé au travail, de secrétaires médicales et de techniciens. D'autres médecins (le plus souvent à temps partiel), ou un collaborateur médecin peuvent venir renforcer cette équipe.

Le RESTEV s'est également doté d'expertises spécifiques avec le regroupement d'ergonomes, psychologue du travail, chargée de cellule PDP et ingénieur santé au travail mutualisés, en transverse, à tous les EPST.

Au 31/12/2024, 9 EPST existent au sein du RESTEV :

- Secteur la Roche sur Yon : 5 EPST
- Secteur Montaigu : 1 EPST
- Secteur les Herbiers : 1 EPST
- Secteur les Essarts : 2 EPST



3 - EFFECTIFS DU RESTEV AU 31/12/2024

A. Recrutements et départs

Au cours de l'année 2024, nous avons enregistré les recrutements et départs suivants :

Catégorie	Recrutements		Départs	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Médecin du travail / PAE	1	1.00	0	0.00
Collaborateur Médecin	2	1.80	0	0.00
Infirmier en Santé au Travail	1	1.00	1	0.90
Secrétaire médicale	5	4.60	4	3.49
Pôle technique	2	2.00	0	0.00
Pôle projets transverses	1	1.00	2	2.00
Pôle fonction support	6	6.00	4	4.00
TOTAL	18	17.40	11	10.39

Au 31 décembre 2024, 100 collaborateurs sont au service des entreprises (87% de femmes et 13% d'hommes).

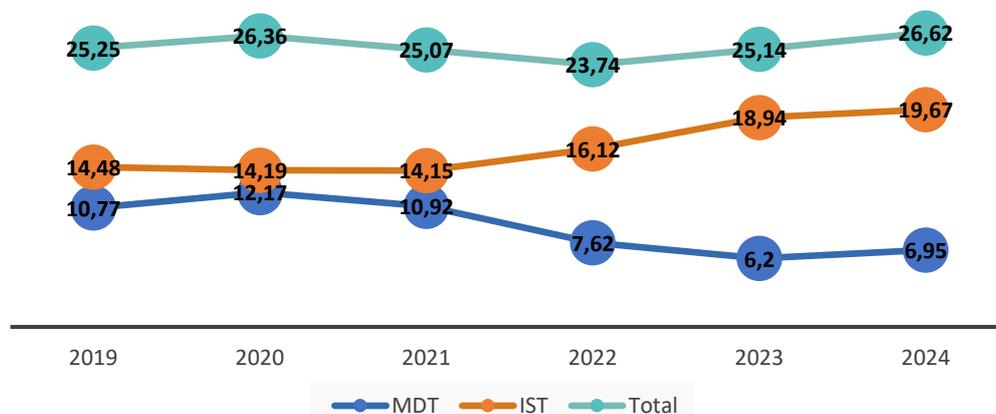
Catégories	Nbre de collaborateurs	Nbre de collaborateurs en ETP
Médecins du travail	7	6.20
Collaborateurs médecins	2	1.80
Médecins du travail / PAE	1	1.00
Infirmiers en santé au travail	19	19.00
Secrétaires médicales	34	31.20
Techniciens conseillers en prévention	15	15.00
Intervenants du pôle projets transverses ⁽¹⁾	5	5.00
Pôle fonction support ⁽²⁾	17	16.91
TOTAL	100	96.11

⁽¹⁾ 2 ergonomes, 1 psychologue du travail, 1 ingénieur et chargé de projets, 1 chargée cellule PDP

⁽²⁾ 17 personnels « support » et direction dont 1 directeur, 1 assistante de direction, 1 référente RH, 1 comptable, 2 responsables adhérents, 2 hôtesses d'accueil, 2 responsables pôle paramédical, 1 responsable pôle technique, 1 responsable de service, 1 animateur qualité, 1 chargé des services généraux, 1 chargée de communication, 1 assistant informatique en alternance et 1 apprenti droit.

B. Evolution des salariés 2019 - 2024

Evolution des consultants 2019 - 2024



Les effectifs de consultants médicaux continuent d'augmenter depuis 2022 (+2.88ETP) avec cependant un effectif médecin insuffisant (6.95 ETP pour 92 000 salariés suivis) compliquant le suivi médical des salariés SIR.

Pour faire face à cette situation, nous avons mis en place des protocoles de délégations entre Médecins et Infirmiers. Conformément à notre projet de service, les médecins du travail ont mis en place des protocoles de délégation avec les infirmiers de leur EPST. Chaque protocole est adapté par le médecin en fonction de ses besoins et des compétences (expériences) des infirmiers. De plus, nous avons engagé des actions de recrutement pour attirer de nouveaux professionnels de santé.

4 - FORMATIONS DU PERSONNEL DU RESTEV EN 2024

A - Salariés formés

En 2024, 91 salariés du RESTEV ont bénéficié de formations, pour un total de 2161.00 heures.

- 7 Médecins du travail	148.50 h
- 5 Collaborateurs Médecins	176.50 h
- 19 Infirmiers Santé au Travail	790.00 h
- 31 Secrétaires médicales	227.50 h
- 16 Pôle technique	583.50 h
- 5 Pôle projets transverses	53.25 h
- 12 Pôle fonction support	181.50 h

En 2024, le coût total du budget formation représente 145 542 €, soit 3.68% de la Masse Salariale.

B - Thématiques des formations

- AFGSU2
- BTS Services informatiques aux organisations
- Comprendre chacune des étapes de la méthodologie d'audit en moins de 2 minutes
- Formation Santé, Sécurité et Conditions de Travail pour les membres du CSE et de la CSSCT
- Cycle IST - Intégrer les compétences santé au travail dans l'exercice infirmier
- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour les collaborateurs médecins
- Encadrant technique - formation préalable amiante
- Fonctionnement et gouvernance des SPSTI 100% e-learning
- Formation Equipier de première intervention - Evacuation
- Formation Pulse : nouvelle version
- Formation Risque initiation logiciel Seirich
- Formation Sage Automatisation Comptable
- Formation/sensibilisation "Etude de poste"
- Gestion technique de bâtiments
- GQS - Gestes qui sauvent
- Intervenir pour répondre aux enjeux de la transition écologique et du développement durable
- JAMU 2024 - les urgences en milieu du travail
- Journée scientifique "Femmes et travail"
- Journées Nationales de Toxicologie appliquée en Santé au Travail TOXIDAYS
- La santé au travail - la réglementation pour une pratique quotidienne (pour non professionnels de santé)
- Langage SQL sous Microsoft SQL Server
- Le travail en hauteur : prévention contre les risques de chutes 2024
- L'entretien motivationnel : un outil indispensable pour rendre le salarié acteur de sa santé
- Les enjeux du vieillissement au travail - SMSTO
- Les risques cognitifs du télétravail et du travail à distance
- Master Droit de l'Entreprise
- Master SHS mention ergonomie parcours intervenir en ergonomie M2
- Métiers du BTP et suivi en santé au travail
- Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes CSE
- RPIB : Repérage Précoce intervention brève en addictologie
- Sensibilisation "Mission RGPD"
- Sensibilisation "Travail en hauteur"
- Webinaire Soudage Laser Manuel
- Webinaire Traçabilité des expositions des salariés

VI – LES EFFECTIFS ET LES ADHERENTS

1 - SALARIES

Au 31 décembre 2024, **91 697 salariés** étaient surveillés

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre					
Salariés	84 805	87 888	91 222	92 271	91 697

2 - ADHERENTS

7 551 entreprises étaient adhérentes à notre Service pour l'année 2024 (baisse de 114 établissements en raison du nettoyage de la base informatique)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre					
Adhérents	7 579	7 789	7 893	7 665	7 551

En 5 ans, 6 892 salariés de plus.

Au cours de l'année 2024, le RESTEV a enregistré 522 nouvelles adhésions (contre 476 en 2023).

697 radiations d'adhérents ont été effectuées (contre 462 en 2023) : 340 plus de personnel (*y compris intérim*), 67 ventes et cessions, 63 liquidations judiciaires, 55 établissements fermés, 48 cessations d'activité, 20 transferts géographiques, 12 non-paiements des cotisations, 11 fusions ...

Catégorie	Effectifs	Pourcentage
SIG	56 775	62 %
SIA	6 647	7 %
SIR	28 275	31 %
TOTAL	91 697	100 %

En 2024, 31 % des salariés suivis sont des Salariés en Suivi Individuel Renforcé (SIR).

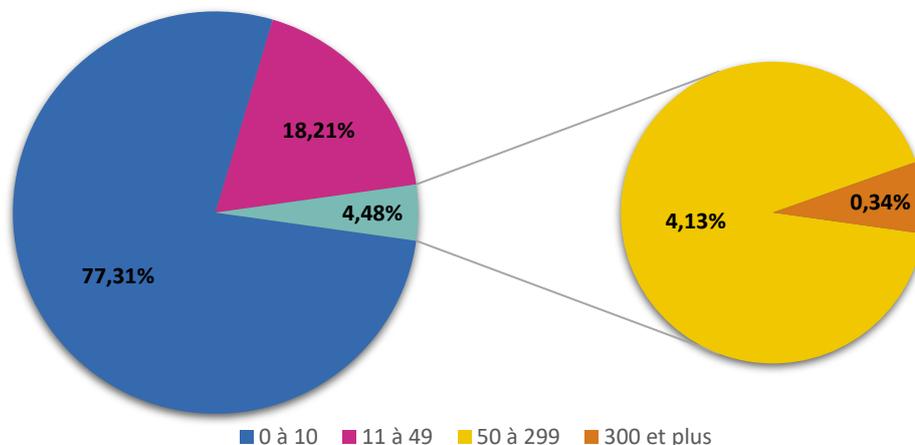
A - Répartition des entreprises par taille

Effectifs	Entreprises	Effectifs
0 à 10	5 838	19 067
11 à 49	1 375	29 063
50 à 299	312	31 415
300 et plus	26	12 152
TOTAL	7 551	91 697

87 % des entreprises adhérentes sont des entreprises de moins de 20 salariés.

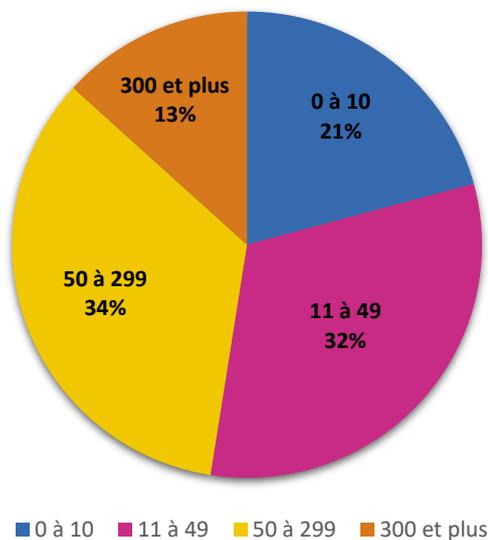
Répartition des entreprises adhérentes par taille d'entreprise en 2024

Répartition entreprises adhérentes



Répartition du nombre de salariés par taille d'entreprise en 2024

Répartition salariés suivis



VII – LA GESTION FINANCIERE ET LES RESSOURCES

Montant du droit d'entrée : 50,00 € H.T. par adhérent

Montant de la cotisation annuelle : 76,00 € H.T. par salarié

<u>ANNEE 2024</u>	<u>MONTANT HT</u>
Droit d'entrée par adhérents	50,00 €
Cotisation annuelle	
Visite intérim	76,00 €
Visite réciprocité (intermittents spectacle)	
Pénalité absence visite	45,00 €
Offre travailleur non-salarié Vendée	76,00 €

Le montant de la cotisation (HT) est passé de 72,00€ en 2023 à 76,00€ en 2024.

En décembre 2023, le conseil d'administration a validé la mise en œuvre d'une pénalité pour les rendez-vous non honorés afin de limiter les absences aux visites.

Comptes annuels 2024 :

Récapitulatif des charges et produits – Résultat 2024 :

DENOMINATIONS	RESULTAT 2024
Cotisations	7 234 467
Cotisations Intérim	88 306
Facturation à acte (CMB - Prestamed)	15 808
Pénalité d'absence	75 870
Droits d'adhésion	22 000
Offre spécifique	
Cotisation/Adherent radies	1 031
Produits des activités annexes	657
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	7 438 139
Transfert de charges	148 885
TOTAL DES PRODUITS	7 587 025
AUTRES ACHATS	122 871
CHARGES. EXTERNES	933 852
IMPOTS ET TAXES	159 684
CHARGES DE PERSONNEL	5 909 977
TOTAL DES CHARGES	7 126 383
RESULTAT AV. AMORTISS.	460 641
DOTATION AMORTISSEMENTS	254 059
RESULTAT D'EXPLOITATION	206 583
PRODUITS FINANCIERS	151 803
CHARGES FINANCIERES	7 191
RESULTAT FINANCIER	144 613
AUTRES PRODUITS	136 091
AUTRES CHARGES	203 643
DOTATIONS PROVISIONS	69 888
RESULTAT AVANT IMPOT	213 755
PARTICIPATION AUX BENEFICES	
IMPOT SUR LES BENEFICES	25 964
RESULTAT APRES IMPOT	187 791

VIII – LE CONTRAT PLURIANNUEL D’OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Dans le cadre du projet de Service, un CPOM - Contrat Pluriannuel d’Objectifs et de Moyens a été signé entre le RESTEV, la DREETS et la CARSAT pour une période s’étendant de 2016 à 2020. Une prorogation du CPOM a été accordée jusqu’au 30 juin 2021. En 2022, aucun CPOM n’a été signé.

Plusieurs services des Pays de la Loire ont été sollicités, en 2023, pour définir leur CPOM pour les années à venir. Il a été décidé de porter ce projet au niveau régional pour les SPSTI de la région.

Les projets développés ont pour objectif de faire prendre conscience aux entreprises et aux salariés les enjeux de la prévention, en les accompagnant dans leur démarche de prévention et en sensibilisant les salariés aux risques.

L’objectif de ce rapprochement est de renforcer la coopération entre les services et de mutualiser les moyens autour des orientations nationales et régionales.

Ainsi, conformément à l’accord cadre régional signé le 12 juin 2024 au sein du CROCT des Pays de la Loire, le RESTEV signera son CPOM en s’inscrivant dans cette démarche.

La CMT du 2 juillet 2024 a permis de fixer les priorités souhaitées parmi les sujets proposés :

- Volet 1 : La prévention de la désinsertion professionnelle ;
- Volet 2 : La prévention du risque radon ;
- Volet 3 : Un parcours de formation d’infirmiers en pratiques renforcées sur ERP.

IX – LE RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT

Le RESTEV a renouvelé son agrément pour les 5 prochaines années. La décision a été délivrée par la DREETS en novembre 2024.

L'agrément a été demandé pour :

- Les quatre secteurs géographiques et interprofessionnels ;
- Le secteur spécifique du travail temporaire ;
- Le suivi des SPSTI suivants :
 - SMINOV - 85300 Challans ;
 - PSTVL – 85340 LES SABLES D'OLONNE
 - STCS - 49300 Cholet

X – LES PROJETS DU RESTEV

Les grandes orientations du RESTEV :

- Risques chimiques ;
- Amiante – en prenant appui sur le personnel RESTEV formé ;
- Communication externe et interne ;
- Stratégies et perspectives à moyen terme ;
- S'adapter aux évolutions réglementaires ;
- Faire évoluer les EPST en cohérence avec les secteurs ;
- Prévenir la désinsertion professionnelle.

Les projets en cours au RESTEV :

↳ Prévenir la désinsertion professionnelle :

Mettre en place la cellule PDP notamment afin d'avoir un regard pluridisciplinaire sur certaines situations.

Organiser des ateliers sur le maintien en emploi afin de présenter la cellule PDP et mettre à disposition des outils.

Mettre en place un partenariat avec un prestataire de service social afin de disposer du service d'une assistante sociale.

↳ Prévention des risques professionnels :

Augmenter le nombre de création ou de mise à jour de la fiche d'entreprise (FE) : la FE doit être réalisée dans l'année suivant l'adhésion et mise à jour tous les 4 ans.

Accompagner les adhérents dans leur démarche d'évaluation du risque radon, afin de les aider dans les constats de l'exposition au radon et d'assurer un suivi précis des salariés.

↳ Faire évoluer les EPST en cohérence avec les secteurs :

Conformément à l'arrêté du 06 août 2024, suivi d'une formation par des médecins du travail et des infirmiers en santé au travail, pour intégrer les bases physiques et physiologiques des rayonnements ionisants dans le suivi individuel des salariés exposés.

↳ S'adapter aux évolutions réglementaires :

Déployer l'offre spécifique à destination des travailleurs indépendants.

↳ Projet communication sur les services du RESTEV à destination des adhérents :

Souhait d'associer tous les services du RESTEV (service adhérent, informatique, pôle médical et pôle technique) afin d'avoir un discours commun.

L'objectif est de revaloriser la prévention et la santé au travail auprès des adhérents par la mise en place de :

- La création du guide adhérent
- La communication sur des thématiques de prévention (bruit, RPS) diffusées via LinkedIn
- Des webinaires à destination des adhérents (exemple : webinaire DUERP)

Le projet de service :

Lors de sa séance du 07 décembre 2022, les membres du Conseil d'Administration ont approuvé le projet de service 2023-2026.

Dans ce cadre, après présentation pour avis à la Commission de Contrôle du 14 décembre 2022, les axes stratégiques pour les années 2023-2026 ont été définis.

Ces axes stratégiques reposent sur :

- La réussite de la réforme d'août 2021 relative à la modernisation des services de santé au travail, avec la mise en place de l'offre socle et l'obtention de la certification qualité.
- La mise en place d'un parcours utilisateur innovant, performant et moderne, facilitant la gestion des visites pour les adhérents et leurs salariés.
- Le développement de la communication envers les adhérents sur les services proposés par le RESTEV mais également sur les actualités en prévention.
- La mise en place d'une stratégie RH assurant la bienveillance et le bien-être au travail des collaborateurs du RESTEV, dans un cadre sobre mais résolument novateur.

Pour répondre à ces orientations stratégiques, le RESTEV a donc élaboré avec la Commission Médico Technique (CMT) un projet de service engageant et structurant, véritable feuille de route opérationnelle. Ce projet de Service ne pourra se réaliser qu'avec l'engagement plein et entier de l'ensemble des collaborateurs. Le projet de service est donc la fusion entre les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et les attentes opérationnelles des adhérents et de leurs salariés, le tout dans un cadre motivant pour les salariés du RESTEV.

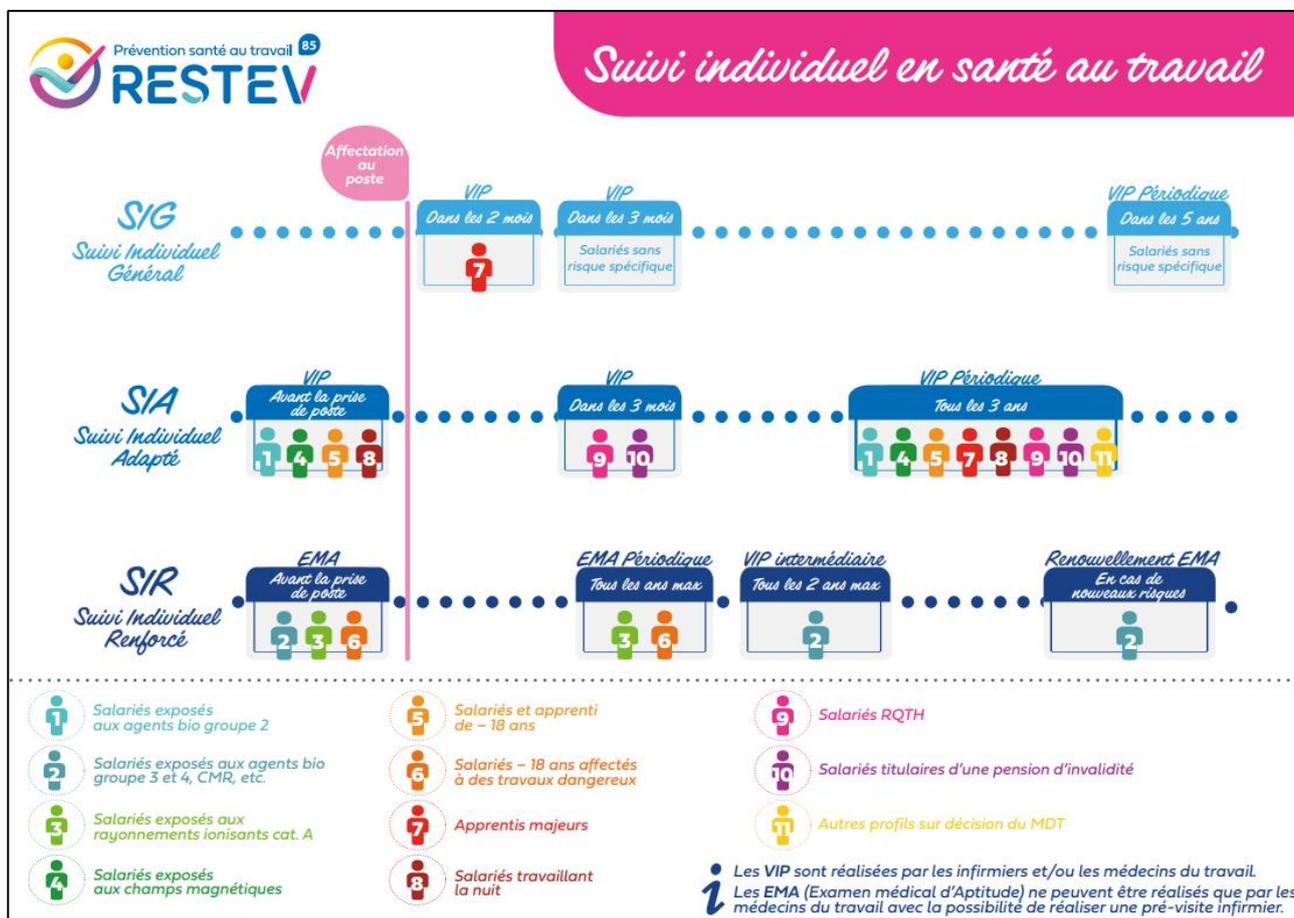
3 axes prioritaires de travail :

1. Une offre de services de qualité
 - Proposer une offre répondant aux attentes réglementaires
 - Mettre en place une démarche d'amélioration continue
 - Accompagner les besoins des entreprises adhérentes
2. Une organisation moderne, responsable et efficace
 - Développer notre image de marque et notre marque employeur
 - Placer l'innovation au cœur nos pratiques
 - Optimiser l'animation des instances
 - Intégrer la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans nos pratiques
3. Des conditions de travail justes et motivantes
 - Préserver la santé de nos salariés
 - Optimiser l'organisation du travail
 - Développer la communication interne et la convivialité
 - Contribuer à la reconnaissance individuelle de chaque collaborateur
 - Contribuer à la reconnaissance collective des collaborateurs



XI – LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ETAT DE SANTÉ DES SALARIES

Les nouvelles modalités de suivi des salariés, suite à la parution de la loi du 02 août 2021, continuent à s'appliquer suivant le schéma ci-dessous :



Une répartition, fonction du type des visites est réalisée entre les différents professionnels de santé (Médecins du travail et IST).

Au cours de l'année 2024, **47 913 visites** ont été réalisées (soit une hausse de 7 500 visites par rapport à 2023) :

Type de visite	Visite IST	Visite MDT	Total
Colibris	4 737		4 737
Visite de reprise	646	3 751	4 397
Visite d'embauche	11 909	4 941	16 850
Visite occasionnelle	15	2 971	2 986
Visite pré-reprise	1	2 357	2 358
Visite périodique	14 990	1 518	16 508
Visite fin de carrière	1	9	10
Visite mi-carrière	25	42	67
Nombre de visites	32 324	15 589	47 913
Pourcentage	67 %	33 %	100 %

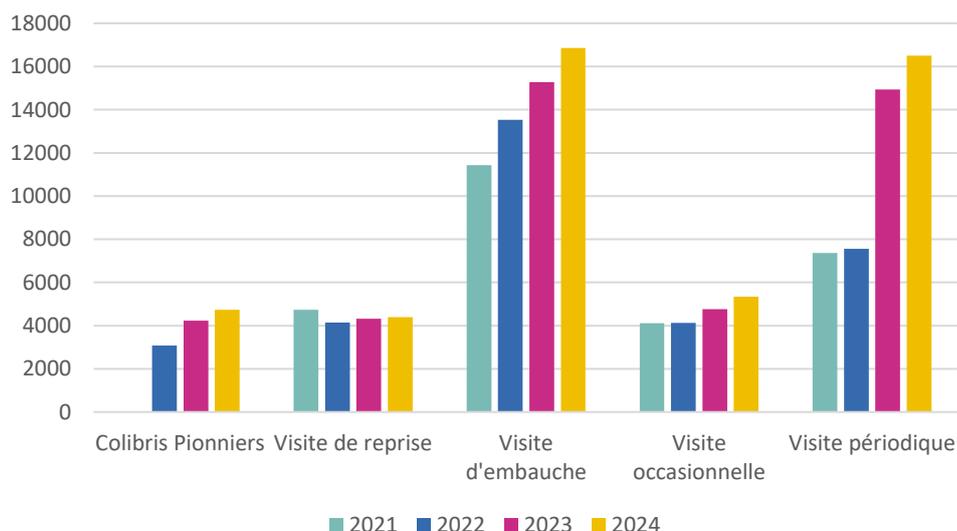
• **Par les médecins du travail..... 15 589 (33% des visites)**

Visites réalisées	Par un médecin du travail			
	2021	2022	2023	2024
Examens périodiques	1 167	827	3 708	1 518
Examens non périodiques :	11 096	11 378	12 954	14 071
Embauche	2 246	3 109	4 363	4 941
Pré-reprise	2 143	2 165	2 218	2 357
Reprise	4 736	4 141	3 755	3 751
Occasionnelle	1 971	1 963	2 536	2 971
Fin de carrière/mi-carrière			82	51
Total	12 263	12 205	13 972	15 589
Pourcentage / visites	44 %	38 %	35 %	33 %
ETP Médecins	10.92	7.62	6.20	6.97

• **Par les infirmiers en santé au travail..... 32 324 (67% des visites)**

Visites réalisées	Par un infirmier en santé au travail			
	2021	2022	2023	2024
Visites périodiques	6 198	6 723	11 228	14 990
Visites d'embauche	9 179	10 422	10 906	11 909
Visites Colibris		3 077	4 232	4 737
Autres			589	688
Total	15 377	20 222	26 441	32 324
Pourcentage / visites	56 %	62 %	65 %	67 %
ETP Infirmiers	14.15	16.12	18.94	19.50

Evolution des visites



On remarque une augmentation des visites réalisées en 2024 grâce, notamment, à la mise en place des visites Colibris.

Les visites Colibris ont été mises en place, à la demande du Conseil d'Administration, au 01 janvier 2022 afin d'imaginer un nouveau fonctionnement pour lutter contre la pénurie des médecins et d'installer une fluidité des visites. L'objectif est d'accroître notre activité pour prendre en compte les réclamations de nos adhérents et répondre aux mieux à leurs attentes.

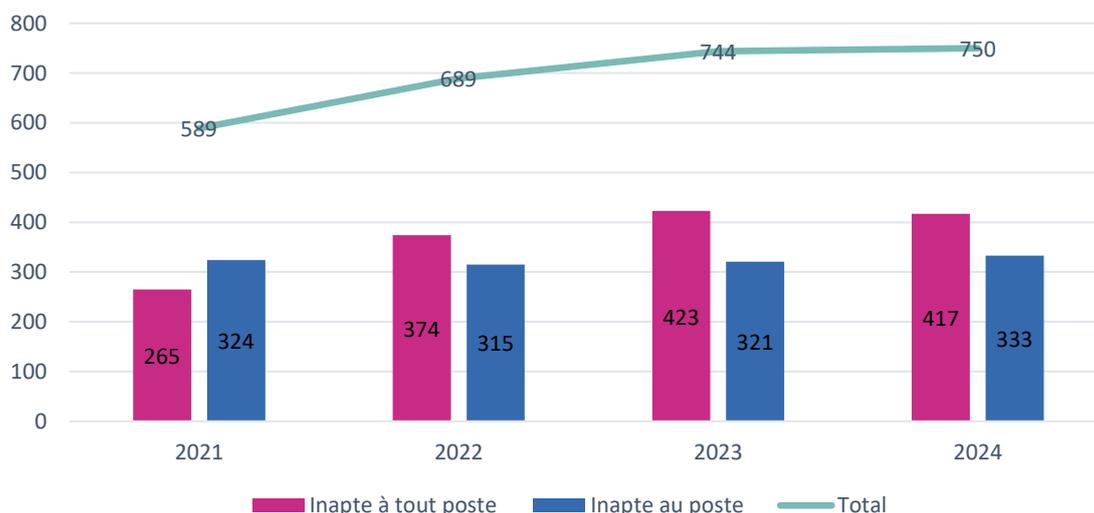
Le principe d'une visite Colibris est de décomposer certaines visites SIR réalisées par le médecin du travail en deux temps :

1. Pré-visite réalisée par l'infirmier en santé au travail
2. Etude et conclusion réalisée par le médecin du travail

Les inaptitudes :

750 inaptitudes en 2024 (407 femmes ; 343 hommes). Soit 4.81 % des visites réalisées par les médecins du travail.

Evolution des inaptitudes



L'absentéisme aux visites :

En 2024, plus de 2100 rendez-vous programmés n'ont pas été honorés. Toutefois, une diminution des absences est constatée entre 2024 et 2023, liée à la mise en place de la pénalité d'absence.



Prise en charge examens :

La modification de la législation au 01 janvier 2017, rend les examens complémentaires à la charge du SPSTI.

On constate une nette augmentation des examens complémentaires notamment au regard de la loi concernant la silice.

Examens complémentaires	2021	2022	2023	2024
Coût global - Radios <i>(inclus dans la cotisation)</i>	1 606 €	4 427 €	9 399 €	16 442 €
Coût global - Hématologie <i>(inclus dans la cotisation)</i>	3 588 €	3 783 €	6 538 €	6 228 €

Le RESTEV a signé une convention avec des psychologues permettant la possibilité de deux rendez-vous, par salarié orienté, pris en charge par le RESTEV.

Jusqu'au 30 avril 2023 cette convention était passée avec deux psychologues cliniciens. Face à la hausse des besoins et pour répondre dans les meilleurs délais aux demandes de rendez-vous, pour l'année 2024, le RESTEV a signé une convention avec cinq psychologues cliniciens, dont 2 sur le secteur de la Roche sur Yon, 1 sur le secteur de Montaigu et 2 sur le secteur des Herbiers.

Visites spécialistes	2021	2022	2023	2024
Consultation spécialiste	8 333 €	6 633 €	11 215 €	20 946 €

XII – LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Outre les interventions réalisées par le pôle technique ou les infirmiers en santé au travail, des actions en entreprises sont aussi réalisées par les médecins du travail. En 2024, l'ensemble des équipes a réalisé entre autres :

AMT	2021	2022	2023	2024
Fiches d'entreprises	507	476	672	973
Etude de postes	484	718	633	636
Participation à des réunions de CSE/CSSCT	131	174	208	249

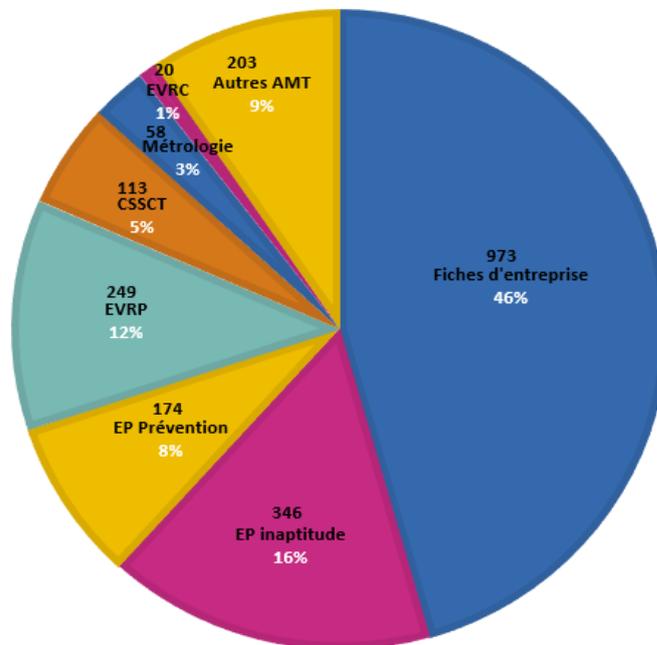
Les actions en milieu du travail du Pôle médical :

- Etude de poste liée à l'aménagement d'un poste de travail ou à l'inaptitude
- Réalisation de fiches d'entreprises
- Participation à la partie CSSCT du CSE
- Conseils en entreprise
- Action de sensibilisation aux risques professionnels

Les études de poste représentent la majeure partie de l'AMT du pôle médical en corrélation avec la prononciation d'inaptitude.

Les actions en milieu du travail du Pôle technique :

Répartition des interventions



En complément, le pôle projets transverses est intervenu auprès des entreprises adhérentes et a réalisé 37 études ergonomiques par les ergonomes, 47 études pour des risques psychosociaux menées de façon collective par la psychologue du travail et 28 conseils de prévention et d'évaluation toxicologiques par l'ingénieur.

XIII – LA PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

Le RESTEV a mis en place une cellule PDP permettant d'éviter la désinsertion professionnelle et favorisant le retour à l'emploi.

La cellule PDP est opérationnelle depuis le 01 janvier 2024.

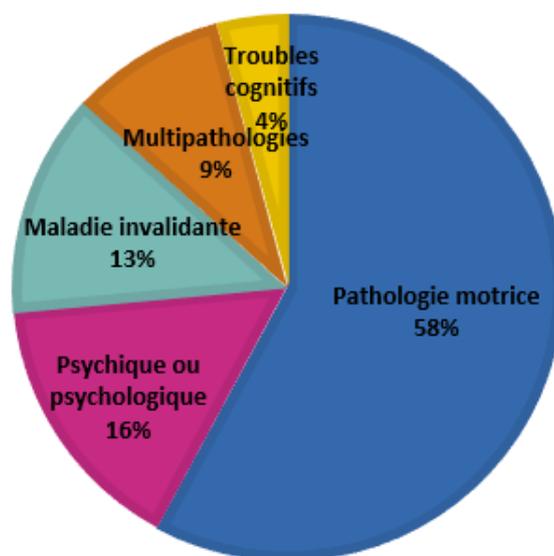
Une communication a été déployée auprès des adhérents.

1 - ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES SALARIES

Cellule PDP		2024
Nombre de signalement		275
Nombre de personnes accompagnées		121

Motifs des dossiers sortis :		2024
Inapte		12
Maintien en poste		4
Reclassement		3
Démission		4
Parcours non abouti		11

Types de pathologies



Au cours de l'année 2024, la cellule PDP a effectué des rendez-vous de liaison et a participé à la mise en place d'essais encadrés.

2 - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN LIEN AVEC LA SITUATION PROFESSIONNELLE

Un partenariat avec un prestataire de service social sera déployé en 2025.

3 - SENSIBILISATION AUPRES DES EMPLOYEURS

L'assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2024 a été l'occasion d'aborder la thématique « Comment favoriser le retour et le maintien en emploi de vos salariés ? », auprès de nos adhérents. La déclinaison de la cellule PDP du RESTEV ainsi que ses objectifs ont été présentés.

XIV – LES FAITS MARQUANTS ET ORIENTATIONS 2025

4 - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024

- Les principaux projets en 2024 :

- Maintenir un haut niveau de visites
- Poursuivre la démarche qualité pour la certification
- Mettre en place le projet de téléconsultation
- Présenter aux adhérents une « procédure inaptitude » à travers un webinaire
- Déployer une offre spécifique des travailleurs indépendants
- Mettre à jour les FE
- Se mettre en conformité avec le RGPD
- Déployer la cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle)
- Déployer notre image de marque et notre guide de l'adhérent
- Obtenir notre agrément

- Les évènements marquants de l'année 2024 :



5 - LES ORIENTATIONS 2025

- Diminuer le nombre de retard des visites et harmoniser les pratiques
- Accompagner et sensibiliser les acteurs grâce aux actions primaires de prévention
- Agir sur le maintien en emploi
- Assurer la sécurité des données médicales :
 - INS : Identité Nationale de Santé
 - Système d'information : nouvelle architecture informatique
- Atteindre le niveau 1 de la certification qualité en mai 2025
- Améliorer l'accompagnement de nos adhérents face à leurs contraintes réglementaires
- Améliorer le suivi des salariés intérimaires (augmenter le nombre de visites)
- Signer notre CPOM

L'ensemble de ces orientations permet de répondre à notre offre socle de services en lien avec notre projet de service.